



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/BUR/41/3  
10 novembre 1992

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

Le Caire, 9-10 novembre 1992

**RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU  
DES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION  
POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE  
LA POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS**

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La réunion a été déclarée ouverte par S.E. M. Atef M. Ebeid, Ministre à la Présidence du Conseil, Ministre d'Etat au Développement Administratif et Ministre chargé de l'Environnement d'Egypte (Président du Bureau).

M. Etienne Franzi, Vice-Président (Monaco), M. Mohammed Ennabli, Vice-Président (Tunisie) et M. Israël Peleg, Rapporteur (Israël) étaient présents.

M. S. Busutil, Coordonnateur du PAM et M. Ibrahim Dharat, Administrateur de Programme (hors classe) du PAM représentaient le Secrétariat. M. I. Dharat faisait office de secrétaire technique de la réunion.

2. La liste des participants figure à l'annexe 1 au présent rapport.
3. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et que les délibérations soient couronnées de succès.
4. Au nom de l'Unité de coordination du Plan d'action et de tous les membres du Bureau, le Coordonnateur du PAM a exprimé compassion et condoléances au Gouvernement et au peuple d'Egypte pour le tragique séisme qui a frappé le pays en octobre dernier.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

5. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, contenu dans le document UNEP/BUR/41/1.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Président du Bureau et du Coordonnateur du PAM sur la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

6. Le Président du Bureau a informé la réunion des résultats les plus importants de la CNUED qui fut une conférence réussie pour la Méditerranée. Elle a offert la possibilité aux divers délégués de rapprocher leurs positions. Il a souligné que les décisions prises à Rio demeureront lettre morte si elles n'étaient pas suivies d'actions. La grande question qui était posée à la Conférence concernait la recherche de ressources financières. Il était clair que la croissance démographique, l'immigration et la pénurie de ressources en matière de sol et d'énergie étaient autant de défis pour l'environnement. Toutes ces questions devront être examinées par des experts méditerranéens dans le cadre d'un "Agenda 21" pour la Méditerranée.

7. Le Coordonnateur du PAM, M.S. Busuttil a informé la réunion sur la question de ressources en énergie, question brûlante abordée à Rio. Il a informé la réunion de la proposition française de M. S. Antoine sur la mise en oeuvre d'une "Politique en matière d'énergie pour la Méditerranée". Il a suggéré qu'une réunion d'experts indépendants méditerranéens soit convoquée au cours de février 1993 pour préparer un "Agenda 21" pour la Méditerranée, éventuellement suivie d'une réunion de plénipotentiaires ou d'un Bureau élargi pour réviser ou mettre à jour la Convention de Barcelone, comme l'avait récemment proposé le Ministre de l'Environnement de France. A cet égard, il a souligné que Malte serait prête à accueillir et financer en partie la réunion d'experts sur un "Agenda 21" pour la Méditerranée (15.000 dollars E.U.).
8. Le Vice-Président de Monaco a informé la réunion de la proposition présentée à Rio par S.A.S. le Prince de Monaco, visant à créer à Monaco un Bureau indépendant chargé de la coordination et du suivi de l'application des Conventions concernant la protection de la mer Méditerranée.
9. La proposition a été bien reçue à Rio ainsi que par la dernière réunion de la CIESM à Trieste et approuvée par la réunion des Ministres de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe. Il pensait que le Bureau pourrait donner un avis positif sur cette initiative.
10. Le Coordonnateur a souligné qu'il serait utile d'avoir un Centre d'information sur les problèmes méditerranéens en matière d'environnement et également de promouvoir la coopération. A cette fin, il a suggéré que le Bureau prenne note de l'initiative et demande au Secrétariat d'étudier les divers moyens et manières de coopérer avec ce Centre. Il a proposé de remplacer le mot de "coordination" qui pourrait prêter à confusion à cause de l'Unité de coordination de Plan d'action pour la Méditerranée. A cet effet, il a mentionné la réunion de consultation récemment tenue à Athènes à laquelle avaient participé les secrétariats des Conventions de Bonn, Berne et Barcelone et qu'il avait été décidé de mettre en place une consultation permanente et de se réunir chaque année à cette fin.

#### Décision

11. Le Bureau a approuvé la proposition relative à un "Agenda 21" pour la Méditerranée et autorisé le Secrétariat à convoquer une réunion d'experts méditerranéens (15 à 20 experts) en janvier 1993 en vue de la préparer. A cet égard, le Bureau a accepté l'offre du gouvernement de Malte d'accueillir et de financer en partie la réunion. A cette fin, le Bureau a autorisé le Secrétariat à allouer les fonds supplémentaires nécessaires pour couvrir le coût de la réunion (environ 15.000 dollars E.U.).
12. Le Bureau a accepté les points de vue présentés par le Coordonnateur, a pris note avec satisfaction de l'initiative de Monaco et a demandé au Secrétariat d'étudier les moyens et façons de coopérer avec ce Centre.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau et recommandations sur des questions spécifiques

13. Le Coordonnateur a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Le Caire, 25-26 février 1992) et recommandations sur des questions spécifiques, incluses dans le rapport contenu dans le document UNEP/BUR/41/2. Il a fourni des informations complémentaires sur les récents développements relatifs au PAM.
14. La réunion a décidé d'examiner les deux points ensemble (Point 4: Rapport sur l'état d'avancement et Point 6: Recommandations).
15. En ce qui concerne les recommandations spécifiques proposées par le Secrétariat, le Bureau a pris les décisions suivantes:

a) Réunions régulières des CAR

Le Bureau a accepté la suggestion du Secrétariat visant à ce qu'à l'avenir les travaux des réunions des CAR soient menés en anglais et en français.

b) Chartre de Nicosie

Le Coordonnateur a informé la réunion que, dans le cadre de la Charte de Nicosie et conformément aux décisions de la Conférence du Caire (28-30 avril 1992), quatre pays avaient été retenus pour prendre part à la première phase du programme, sous réserve de leur acceptation. Une réunion devrait être tenue prochainement à Bruxelles pour convenir d'un programme de développement durable pour ces pays. D'autres pays méditerranéens pourraient ultérieurement bénéficier de cette initiative. La réunion a été informée que les quatre pays concernés avaient accepté cette sélection. Le Rapporteur d'Israël a signalé que son pays s'intéressait à bénéficier de cet exercice.

**Décision**

Le Bureau a pris note de ces développements.

c) Coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG)

Le Coordonnateur a informé la réunion des contacts établis avec diverses ONG et des projets de coopération entrepris.

Le Vice-Président de Tunisie a souligné qu'il était bon de coopérer avec les ONG mais qu'il était nécessaire d'obtenir des informations suffisantes sur celles-ci. Il a prié le PAM de clarifier les principes généraux régissant la sélection d'une ONG à des fins de coopération.

Le Coordonnateur a mentionné les décisions préalables prises par les Parties Contractantes sur le besoin d'établir une coopération plus forte avec les ONG en Méditerranée et a informé la réunion qu'un répertoire de toutes les organisations et centres officiels nationaux en Méditerranée s'occupant de questions relatives à l'environnement avait été préparé. Il a proposé qu'un répertoire semblable soit élaboré pour les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'environnement. Il a été convenu de demander à l'éventuel nouveau Centre de Monaco de préparer un tel répertoire.

d) Télédétection

Le Coordonnateur a informé la réunion de sa visite en Italie ayant trait à la proposition relative à la télédétection et a indiqué que le CMT (Centro di Tele-rilevamento Mediterraneo) avait proposé au PAM un programme de coopération comprenant des cours de formation en télédétection destinés à des experts méditerranéens. De plus, TELESPAZIO mettait à la disposition du PAM un bureau à Rome.

**Décision**

(1) Le Bureau a décidé de soumettre à la 8ème Réunion ordinaire des Parties contractantes la proposition que le CTM devienne un Centre d'activités régionales pour la télédétection, sous l'égide du PAM;

(2) Dans l'attente d'une décision de la 8ème Réunion ordinaire sur cette proposition, le Bureau a demandé au Secrétariat d'engager les consultations nécessaires avec l'Italie et le CTM en vue de préparer un cours de formation pendant la période transitoire, destiné à des experts sélectionnés des Parties contractantes, cours sur l'application des techniques de télédétection et leur emploi ainsi qu'une formation sur le tas, en vue de permettre aux participants d'exécuter des activités pratiques liées au développement de projets environnementaux de télédétection.

e) Mer Noire

Le Coordonnateur a fait une déclaration sur l'évolution des relations entre les Plans d'Action pour la Méditerranée et la mer Noire, mettant l'accent sur le rôle à jouer vis-à-vis de la mer Noire dont s'était chargé le PAM à la demande de la Banque Mondiale et avec l'approbation du PNUÉ.

**Décision**

Le Bureau a autorisé le Secrétariat à intensifier les contacts avec le nouveau Secrétariat de la Convention des états riverains de la mer Noire, situé en Turquie en vue d'une coopération appropriée entre les deux Secrétariats.

f. Surveillance continue de la pollution marine (MEDPOL)

Le Coordonnateur a informé la réunion qu'une suggestion lui avait été faite indiquant que le moment semblerait venu pour le PAM d'entreprendre une évaluation indépendante du programme MEDPOL. Il a souligné que le Secrétariat s'efforcera de chercher des fonds à cette fin.

## Décision

- (1) Le Bureau a autorisé le Secrétariat à entreprendre une évaluation indépendante du programme MEDPOL. Il devra proposer une description de l'entreprise et trouver les fonds nécessaires.
- (2) Le Bureau a de plus demandé au Secrétariat d'identifier les sources d'immersion en Méditerranée en vue de rendre plus efficace le Protocole relatif aux immersions. Le Bureau a considéré que le groupe d'experts sur "l'Agenda 21" pour la Méditerranée pourrait discuter de cette question.

### g. REMPEC

Le Coordonnateur a informé le Bureau sur la dernière réunion des Points focaux pour REMPEC (Malte, septembre 1992) et des décisions principales prises. En particulier, il s'est référé à la décision relative à la mise en place d'une force d'intervention méditerranéenne pour l'assistance des centres méditerranéens dans la lutte contre la pollution marine accidentelle. De plus, il a souligné que l'équipement INMARSAT avait récemment été installé après que les autorités maltaises aient entrepris les réparations nécessaires dans les locaux du Centre.

Il a informé la réunion que, dans le cadre du mécanisme financier de la CEE, LIFE, un montant de 547.000 ECU avait été approuvé pour la mise en place d'un système sous-régional de lutte contre la pollution accidentelle de grande ampleur entre Chypre, l'Égypte et Israël. Un montant de 88.500 ECU avait été également approuvé pour la phase préliminaire de mise en place d'un système sous-régional entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

### h. CAR/ASP

Le Coordonnateur a informé la réunion de la création d'une réserve Biosphère dans le bassin des provinces de Corse et Ligurie, pour gérer la zone conformément aux critères indiqués dans le Programme de l'Unesco "l'Homme et la Biosphère".

Il a aussi souligné que le PAM avait co-financé le Symposium de Chios (Grèce) consacré à la "Gestion des écosystèmes insulaires et côtiers en Méditerranée" (15-20 septembre 1992). Le Symposium organisé par MEDMARAVIS et la Grèce, a approuvé la Déclaration de Chios.

De plus, l'Unité MED et le CAR/ASP ont organisé une réunion de consultation entre les Conventions de Barcelone, Bonn et Berne sur la protection des cétacés en Méditerranée (Athènes, 26-27 octobre 1992). La réunion a convenu de la coopération et de la coordination à déployer à l'avenir entre les trois Secrétariats, par le truchement d'un dispositif de consultation permanente qui se réunirait au moins une fois par an.

i. Programme d'aménagement côtier (PAC)

Le Coordonnateur a informé la réunion des derniers développements sur les projets de PAC pour Fuka (Egypte), Sfax (Tunisie), l'Albanie et la récente mission du PAM au Maroc. Il a souligné qu'à cause de l'élargissement de l'exercice du PAC, il serait nécessaire d'engager une personne pour assister dans l'accomplissement de cette lourde charge.

Le Coordonnateur a informé la réunion de la proposition italienne relative à un projet de PAC pour la lagune de Venise (Italie) sous l'égide du PAM, avec un financement de la CEE.

Le Rapporteur d'Israël a signalé qu'Israël soumettrait à la prochaine Réunion des Parties contractantes une demande de PAC.

Décision

Le Bureau a examiné la proposition italienne, mais avant de prendre une décision finale, a pensé qu'il serait nécessaire de fournir des informations supplémentaires et a demandé au Secrétariat d'obtenir de plus amples détails sur la question, auprès des autorités italiennes.

j. Protocole "offshore"

Le Président de l'Organisation juridique internationale pour l'Environnement et le Développement (OJI), M. Mario Guttieres, consultant du PAM, a informé la réunion des développements relatifs au Protocole "offshore" et a souligné que le projet de protocole avait été examiné sur la base des commentaires reçus des Parties contractantes. Il pensait qu'après avoir aménagé la majeure partie des points de vue exprimés par la Turquie, la France, la Yougoslavie et la CEE, la majorité des états devrait être en mesure d'accepter le nouveau projet. A cette fin, il a suggéré de convoquer une conférence de plénipotentiaires sans autre réunion d'experts.

Le Coordonnateur a souligné que le Secrétariat partageait les opinions que le Président de l'OJI venait de présenter et a informé la réunion que la Turquie avait récemment reconfirmé sa position précédente.

Décision

Suite à un débat général sur la question, le Bureau a décidé que:

- (1) Le Secrétariat convoque une Conférence de Ministres Plénipotentiaires à Athènes au cours de 1993 et envoie la version modifiée du projet de Protocole aux Parties contractantes, leur demandant leurs observations dans un certain délai que celui-ci devra spécifier, sur le dit modus operandi.

- (2) Le Secrétariat devra, en consultation étroite avec le Bureau, proposer des dates pour la Conférence de Plénipotentiaires.

k. Déchets dangereux

Le Bureau a autorisé le Secrétariat à finaliser les deux documents portant sur cette question (un projet de protocole et un document d'évaluation), qui seront présentés à la réunion d'experts du printemps 1993, organisée et partiellement financée par l'organisation non gouvernementale italienne, (Associazione Europea dell'Arte, Scienza e Spettacolo). De plus, le Bureau a autorisé le Secrétariat à allouer, sur le budget de 1993, un montant de 10.000 dollars E.U. à cet effet.

Dans ce contexte, le Bureau a demandé au Secrétariat d'assumer la coopération avec les conventions existantes, et plus particulièrement la Convention de Bâle.

l. Responsabilité et réparation des dommages

M. Mario Gutierrez (OJI) a informé la réunion des progrès accomplis dans la préparation d'un projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin. Un projet de programme et de calendrier pour la préparation du projet de procédure a été préparé.

Afin de mener à bien cette tâche, il a été demandé au Secrétariat d'assurer une coopération appropriée avec les institutions du système des Nations Unies pour éviter tout double emploi.

Décision

Le Bureau a demandé au Secrétariat de soumettre le premier projet de procédure appropriée pour la détermination des responsabilités et de réparation des dommages à la 8ème réunion ordinaire des Parties contractantes.

m. Questions administratives et financières

Après diverses explications données par le Coordonnateur à propos de graves questions d'ordre administratif et financier d'intérêt pour le PAM, le Bureau a convenu de ce qui suit:

(1) Personnel d'organisations des Nations Unies détaché à Athènes

Le Bureau a décidé de considérer la question comme close et de recommander que le Secrétariat poursuive la coopération avec ces institutions des Nations Unies qui ont contribué de façon importante aux travaux du PAM.



(2) Règlement intérieur

Le Bureau a décidé de traiter cette question à sa prochaine réunion.

(3) Personnel du REMPEC

Le Bureau a approuvé la proposition du Secrétariat visant à reclasser le poste de Directeur du REMPEC de P.5 à D.1. Il a également approuvé la proposition de reclasser deux postes au Centre, de P.3 à P.4 et de P.4 à P.5.

(4) Personnel de l'Unité MED

Le Bureau a accepté le reclassement du poste (1312) occupé par M. S. Fakis qui devrait, après le départ en retraite de ce dernier, comprendre une possibilité d'engagement en tant que chauffeur, le poste (1311) demeurant chauffeur/employé alors que le poste (1314) pourrait entrer dans la catégorie dactylographe bilingue, évitant ainsi à l'avenir le besoin constant d'assistance temporaire supplémentaire pour la dactylographie.

(5) Vérification des comptes du PAM

Un document certifié signé par le siège du PNUE faisant état des dépenses 1991 et celles de janvier à août 1992 a été distribué aux membres du Bureau.

En ce qui concerne la question de l'ECU, il a été convenu que certains financements extra-budgétaires pourraient être exprimés en ECU.

(6) Frais de voyage du personnel de l'Unité MED

Le Bureau a autorisé une augmentation de 50.000 dollars E.U. du budget des voyages de 1992 pour couvrir l'insuffisance de ce volet alloué par les Parties contractantes. Les fonds seront obtenus sur des économies qui n'affecteront pas le programme.

(7) Locaux du PAM

Le Bureau a autorisé qu'une somme supplémentaire de 6.000 E.U. soit dépensée pour l'entretien et la réparation des locaux du PAM à Athènes.

Point 5 de l'ordre du jour: Admission de nouveaux états à la Convention de Barcelone et statut du Centre d'activités régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP)

16. Le Coordonnateur a informé la réunion que, conformément aux diverses consultations avec le siège du PNUE, et le Président et les membres du Bureau, une invitation avait été faite à la Croatie d'envoyer un représentant

à la réunion du Bureau en qualité d'observateur, afin de fournir des informations complémentaires sur la situation en Croatie dans le cadre de la demande déposée en vue de son admission à la Convention de Barcelone. Le Gouvernement de Croatie a accepté l'invitation et décidé d'envoyer deux représentants à prendre part à la partie des travaux de la réunion adhérent à cette question.

17. Le représentant de Croatie, M. Victor Simoncic, Secrétaire d'Etat à l'Environnement, accompagné de M. Nick Stanko, Conseiller Chef aux affaires juridiques auprès le Ministère des Affaires étrangères, a fait une déclaration donnant des informations complémentaires sur la situation dans son pays et a exprimé le souhait que son pays devienne Partie contractante à la Convention de Barcelone.
18. Après quelques discussions, le Bureau a approuvé la décision suivante:

#### Décision

Le Bureau a décidé de:

- (1) Soumettre la question de l'admission de la Croatie à la Convention de Barcelone à la 8ème réunion des Parties contractantes (octobre 1993) et demander à la Croatie de déposer une demande d'adhésion à la Convention de Barcelone selon la procédure usuelle stipulée à l'article 26 de ladite Convention.
- (2) Dans l'attente de la décision de la 8ème réunion des Parties contractantes, inviter la Croatie à prendre part aux réunions techniques du PAM en qualité d'observateur.
- (3) En ce qui concerne le CAR/PAP à Split, reconfirmer la décision préalable prise au cours de la dernière réunion selon laquelle le Centre devrait poursuivre ses activités comme d'habitude, conformément au plan de travail et au budget 1992-1993 approuvés. Le Coordonnateur devra se rendre à Split et faire un rapport lors de la prochaine réunion du Bureau sur le statut du CAR/PAP. Jusqu'à l'approbation du rapport par le Bureau, le Centre de Split ne pourra rien entreprendre de nouveau et le Coordonnateur devra, jusqu'à nouvel ordre du Bureau, exercer un contrôle strict sur le fonctionnement et les activités du dit Centre.

#### Point 6 de l'ordre du jour: Recommandations sur des questions spécifiques émanant de la Septième réunion des Parties contractantes et de la dernière réunion du Bureau.

19. ( Ce point de l'ordre du jour a été discuté conjointement avec le point 4).

#### Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

20. Sur proposition du Secrétariat, le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à Athènes, Grèce, les 4 et 5 mars 1993.

**Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses**

21. Le Bureau a décidé d'instaurer une médaille pour services rendus dans le domaine de la protection de l'environnement méditerranéen et de créer un logo pour le PAM.
22. Sur proposition du Secrétariat, le Bureau a décidé de convoquer la Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique à Athènes du 3 au 7 mai 1993.
23. Le Coordonnateur a informé la réunion que le PAM avait pris part à la 57ème Foire Internationale de Thessalonique, à l'invitation du Gouvernement hellénique.

**Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport**

24. Le Bureau a adopté le Rapport mardi 10 novembre 1992.
25. Le Bureau a exprimé ses remerciements au Président et au Gouvernement égyptien pour avoir accueilli la réunion au Caire ainsi que pour l'organisation et l'hospitalité offertes.

ANNEXE I

List of Participants  
Liste des Participants

EGYPT  
EGYPTE

President  
H.E. M. Atef M. Ebeid  
Minister of Cabinet Affairs  
Minister of State for Administrative  
Development and Minister in charge of  
the Environment  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
(EEAA)  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo  
Egypt

Tel. 20 2 3550164  
Tlx. 91-93794  
Fax 20 2 3420768

MONACO  
MONACO

Vice-President  
Mr. Etienne Franzi  
Délégué Permanent Adjoint auprès des  
organismes internationaux  
Délégation permanente auprès des  
organismes internationaux  
16 boulevard de Suisse  
MC 98000 Monaco Cedex  
Principauté de Monaco

Tel. 33 93 151617  
Tlx. 42-469796  
Fax 33 93 302474

TUNISIA  
TUNISIE

Vice-President  
M. Mohammed Ennabli  
Président Directeur Général  
Agence Nationale pour la protection  
de l'environnement (ANPE)  
14, Rue Khereddine Pacha, B.P. 52  
Immeuble BNA  
1002 Tunis le belvédère  
Tunisie

Tel. 216 1 798 122  
Tlx. 409-15190 ANPE TN  
Fax 216 1 789844

ISRAEL  
ISRAEL

Rapporteur  
Mr. Israel Peleg  
Director General  
Ministry of the Environment  
P.O. Box 6234  
91061 Jerusalem  
Israel

Tel. 972 2 701 606  
Fax 972 2 513 945

ADVISERS-COUNSELLERS

EGYPT  
EGYPTE

Mr. Salah Hafez  
Chairman-in-charge  
Egyptian Environmental Affairs Agency  
(EEAA)  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo  
Egypt

Tel. 20 2 341 1323  
Tlx. 91-93794 WAZRA UN  
Fax 20 2 3420768

Mr. Mohamed Fawzi  
Director  
Water and Coastal Areas Protection  
Egyptian Environment Affairs Agency  
(EEAA)  
11 Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo  
Egypt

Tel. 20 2 341 6019  
Tlx. 91-93794 WAZRA UN  
Fax 20 2 3420768

OBSERVERS

Mr. Victor Simoncic  
Assistant Minister  
Ministry of the Environment,  
Building and Housing  
Avenija Vukovar 78  
41000 Zagreb  
Republic of Croatia

Tel. 38 41 633 444  
Fax 38 41 612 131

Mr. Stanko Nick  
Chief Legal Adviser  
Ministry of Foreign Affairs  
Visoka 22  
41000 Zagreb  
Republic of Croatia

Tel. 38 41 4433 31  
Fax 38 41 4275 94

UNEP/CO-ORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)  
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
(PAM)

Mr Salvino Busuttil  
Co-ordinator

Mr Ibrahim Dharat  
Senior Programme Officer

P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Av.  
11610 Athens  
Greece

Tel. 30 1 7244536  
Tlx. 21-222564 MEDU GR  
Fax 30 1 7991160  
Cables: UNITERRA ATHENS  
E-Mail: UNICEF Network  
(ITT/DIALCOM)-UNET  
UNEP.ATHENS  
USER ID: UNC391

Mr. Mario Guttieres  
President International Juridical  
Organization for Environment and  
Development (IJO)  
UNEP/MAP Legal Consultant  
Via Barberini 3  
00187 Rome  
Italy

Tel. 39 6 474 2117  
Tlx. 43-614046 IJOI  
Fax 39 6 474 5779